



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30221

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les propositions exprimées par le Conseil économique et social dans son rapport intitulé : « L'emploi des jeunes des quartiers populaires ». Afin de lutter contre l'échec scolaire et de préparer à l'insertion professionnelle, il est notamment proposé de renforcer et de mieux cibler les moyens dévolus aux zones d'éducation prioritaire. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Fondamentalement attaché à la réussite scolaire de tous les élèves, le Gouvernement a manifesté sa volonté de renforcer sa politique vis-à-vis des élèves qui vivent dans des contextes socio-économiques défavorisés et rencontrent des difficultés scolaires en concentrant un volume très significatif de moyens sur un nombre limité d'écoles et d'établissements qui accueillent ces publics. Ce processus a présidé à la mise en place des réseaux « ambition réussite » (RAR) qui ont été dotés de personnels supplémentaires : 1 000 enseignants d'appui et 3 000 assistants pédagogiques. À la rentrée scolaire 2008, on compte 254 collèges publics « ambition réussite » qui rassemblent autour d'eux les 1 750 écoles, répartis dans les 30 académies. Un RAR fédère un collège et les écoles de son secteur sur la base d'un projet pédagogique volontariste, qui prend en compte les élèves, durant toute leur scolarité obligatoire. Deux ans après leur création, les réseaux « ambition réussite » ont déjà obtenu des résultats importants. Ainsi, pour le taux de réussite au brevet, l'écart entre les établissements RAR et ceux hors éducation prioritaire a été réduit de cinq points. Les mesures du volet éducatif du plan Espoir Banlieues renforcent l'accompagnement dont ont besoin les élèves et les établissements des quartiers les moins favorisés. Ainsi, l'accompagnement éducatif a été mis en place, dès la rentrée 2007, dans les collèges de l'éducation prioritaire et généralisé, à partir de la rentrée 2008. Depuis octobre 2008, cette mesure est également organisée dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire et en particulier dans celles relevant des RAR. Les élèves de 3 072 écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire en bénéficient. Des places labellisées « Internats d'excellence » constituent depuis cette rentrée une chance pour des jeunes de ces quartiers qui montrent de bonnes aptitudes scolaires mais qui n'ont pas chez eux les conditions de travail dont ils auraient besoin. Elles leur permettent de bénéficier d'un hébergement et d'un projet éducatif renforcé. Au total, 4 000 places devraient être proposées d'ici à cinq ans. Des lycéens bénéficient d'ores et déjà, dans 30 sites d'excellence, soit de filières internationales, soit de filières artistiques et culturelles, soit de l'ouverture sur les métiers prévue dans le cadre des lycées des métiers. 200 lycées sont inscrits dans un dispositif de réussite scolaire et proposent aux élèves volontaires un accompagnement personnalisé tout au long de l'année et durant les vacances scolaires : deux sessions de stage se sont déjà déroulées, l'une fin août 2008, l'autre aux vacances de Toussaint. Pour favoriser l'insertion professionnelle et permettre une plus grande équité dans l'accès aux stages, l'expérimentation de banques de stages en ligne, à destination des élèves de 3e, de la voie professionnelle et des étudiants en STS, est en cours dans 14 académies. Pour la rentrée 2009, chaque académie aura créé sa banque de stages.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30221

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7728

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2072